

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
28/02/2019

L'an deux mille dix neuf et le onze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian (Proc.), Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : Mmes GERARD (Proc.), SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mme TOUZANNE, M. PIZZATO (Proc.), Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

D.C.M. N° 3.8
Fonctionnement des Temps
d'Activités Périscolaires.
Financement année 2019.

Absents excusés :

M. RAMEAU (Proc. Mme GERARD)
M. AMOUROUX (Proc. M. PIZZATO)
Mme DALLA-ZANNA (Proc. M. SANS)

Absente : Mme TONELLO

Madame GERARD Sylvie a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires au sein des Ecoles de Boussens mis en place à la rentrée scolaire 2015-2016.

Cette année quatre associations loi 1901 interviennent : BCM Tennis, Impact Karaté 31, Song Day, Judo Club Boussens.

Monsieur le Maire propose que ces associations soient rémunérées sous forme d'une subvention annuelle qui sera versée trimestriellement à terme échu. Cette subvention pourrait être de :

- 1 980 € au BCM Tennis qui intervient deux fois par semaine ;
- 990 € pour Impact Karaté 31, Song Day, Judo Club Boussens qui interviennent une fois par semaine.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de rémunérer la prestation fournie dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires aux associations suivantes : BCM Tennis, Impact Karaté 31, Song Day, Judo Club Boussens sous forme d'une subvention ;

.2-

- de fixer le montant annuel de cette subvention à :

- 1 980 € pour le BCM Tennis
- 990 € pour Impact Karaté 31, Song Day, Judo Club Boussens ;

- d'inscrire cette dépense à l'article 6574 du Budget Communal 2019

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **14.03.2019**
Pour extrait conforme,

En Mairie, le 25 mars 2019

Le Maire,
BOUSSENS
